

Saint-Hélen

Un petit ordre du jour au conseil municipal

Les élus de Saint-Hélen ont assisté, jeudi, à un petit conseil municipal, qui sera sans doute le dernier pour l'année 2018. Ils ont examiné, puis adopté à l'unanimité, trois points du projet d'aménagement et de développement durables (Padd), qui a été clarifié avant l'organisation d'un second débat, en permettant d'en consolider la démarche.

Ainsi, en ce qui concerne l'habitat et pour une meilleure compréhension, les objectifs chiffrés ont été annualisés et revus sur une période de quatorze ans (2018/2032). En particulier, l'objectif de construction de 670 logements neufs par an et la consommation foncière maximale qui sera de 450 ha pour l'ensemble de Dinan agglo, doit permettre de lutter contre l'étalement urbain défini par le Scot (schéma de cohérence territoriale). Une enquête publique se tiendra du 15 août au 30 septembre 2019.

Restaurant scolaire

La commission des travaux propose de mener de front les travaux d'extension et de mise aux normes de la partie cuisine et la rénovation de la toiture. Le centre de gestion ayant confirmé qu'au vu du montant des travaux, un appel d'offres n'était pas nécessai-

re, la commune a choisi l'architecte qui s'est occupé de l'extension de la garderie, Olivier Haslé.

Listes électorales

À compter de 2019, une réforme va mettre fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Elles seront extraites d'un répertoire national, tenu par l'Insee, et actualisé en permanence. Il n'y aura plus de commission de révision des listes électorales et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires. Ses décisions seront soumises à une commission de contrôle constituée de cinq élus, pour Saint-Hélen, composée de trois élus issus de la liste ayant obtenu le plus de suffrages, et de deux élus de la liste en ayant obtenu le moins : MM. et Mmes Briot, Mousset, Boursicot, Tréhel et Boixière y siégeront. Cette réforme va donner lieu à une nouvelle édition de l'ensemble des cartes électorales, chaque électeur se voyant attribuer un Identifiant national d'électeur (INE) unique et permanent.

Cérémonie des vœux

Elle aura lieu le 6 janvier, à 11 h, dans la salle des fêtes.